

2022

APPEL À PROJETS



Contrat de Ville de l'agglomération troyenne

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| LE CONTRAT DE VILLE 2015-2022 DE L'AGGLOMÉRATION TROYENNE | 3 |
| Géographie prioritaire | 4 |
| MODALITÉS DE DÉPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION | 5 |
| PRÉSENTATION ET CADRE DE L'APPEL À PROJETS | 6 |
| RÉFÉRENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE | 8 |
| LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE (document cadre) | 9 |
| FICHES AXE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - PARENTALITÉ | 10 |
| FICHES AXE ACCÈS AUX DROITS ET PARCOURS SOCIAL | 12 |
| FICHES AXE CADRE DE VIE ET VIE DES QUARTIERS | 18 |
| FICHES AXE EMPLOI - INSERTION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | 23 |

Le Contrat de Ville 2015-2022 de l'agglomération troyenne

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise la double finalité de la Politique de la ville en faveur, d'une part, de la réduction des disparités territoriales et l'intégration des quartiers dans la dynamique urbaine, et d'autre part, de la diminution des inégalités sociales et l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers. La mise en œuvre de cette politique menée sur la période 2015-2022 s'appuie sur le nouveau contrat de ville.

Le document cadre du Contrat de ville a été signé le 23 octobre 2015. Vous pouvez le retrouver en téléchargement, avec ses annexes en allant sur <http://troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/politique-de-la-ville/contrat-de-ville/>

20 partenaires se sont engagés aux côtés de l'État et de Troyes Champagne Métropole dans cette politique territoriale, afin de réduire les écarts de développement entre les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et ceux qui ne le sont pas et d'améliorer les conditions de vie des habitants-es. C'est dans ce contexte, que l'EPCL, l'État et les signataires du contrat de ville souhaitent mobiliser les opérateurs de terrain.

Présentation du Contrat de Ville

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini les principes de la Politique de la Ville. Une nouvelle géographie prioritaire resserrée suivant les critères d'écart de revenus et de densité a été adoptée par décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. La réforme doit permettre de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

Le nouveau Contrat de ville structuré autour de 3 piliers, urbain, social et économique, vise l'articulation de l'ensemble des politiques publiques sur les quartiers désignés de la Politique de la Ville. Il mobilise en priorité les moyens humains et financiers de droit commun, auxquels viennent s'ajouter les crédits spécifiques de la Politique de la Ville mobilisés notamment au travers de l'appel à projets annuel.

Le Contrat de ville a été élaboré sur la base des enjeux identifiés par les services de l'État, les acteurs locaux et les partenaires de la Politique de la Ville. Il fixe les orientations et les modes d'organisation qui guideront l'action publique sur toute sa durée.

Le Pacte de Dijon signé le 16 juillet 2018 rappelle l'engagement du gouvernement pour garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation des habitants des quartiers et faire République. Ainsi, s'est décliné localement un Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR), avenant au contrat de ville, entériné le 20 février 2020 entre l'État, Troyes Champagne Métropole, le Département et les villes signataires du contrat de ville. Le PERR s'attache à recentrer l'intervention de chaque contributeur sur les enjeux majeurs du contrat de ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville qui seront repris dans les fiches de l'appel à projets.

La géographie prioritaire

9 quartiers en géographie prioritaire :

- ▶ **Chantereigne - Montvilliers - Beau Toquat** sur les communes de La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes et Troyes,
- ▶ **Chartreux** sur la commune de Troyes
- ▶ **Bords de Seine** sur la commune de Troyes
- ▶ **Jules Guesde** sur la commune de Troyes
- ▶ **Sénardes** sur la commune de Troyes
- ▶ **Gare** sur la commune de Troyes
- ▶ **Point du jour** sur la commune de Troyes
- ▶ **Debussy** sur la commune de Pont-Sainte-Marie
- ▶ **Maugout** sur la commune de Saint-André-les-Vergers

Compte tenu de leur fragilité persistante, l'agglomération et ses communes membres ont souhaité que certains secteurs, exclus de la nouvelle géographie, puissent continuer à bénéficier d'une intervention publique concertée entre l'État et les collectivités.

Il s'agit de 2 quartiers en veille active :

- ▶ **Marots** sur la commune de Troyes
- ▶ **Lisière** sur les communes de Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas

Ainsi que de 2 quartiers à « Enjeu local » :

- ▶ **Blanqui** sur la commune de Troyes
- ▶ **Vassaules** sur la commune de Troyes

L'association des habitants et la participation citoyenne

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 prévoit la mise en place de conseils citoyens sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et la participation de leurs représentants au Comité de pilotage du contrat de ville. Ces dispositions doivent permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes mais aussi de favoriser une plus grande mobilisation des habitants.

Conseils citoyens de l'agglomération troyenne:

Chantereigne | Montvilliers | Debussy | Jules-Guesde

Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention

DÉPÔT JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2021

1. Aide au montage du dossier de demande de subvention

La rencontre d'un chef de projet est recommandée avant dépôt. Les référents de la Politique de la Ville se tiennent à votre disposition pour vous soutenir dans l'élaboration de votre projet. Les coordonnées des différents services sont renseignées en page 8 du document.

2. Dossier de demande de subvention de Troyes Champagne Métropole

Votre demande de subvention à Troyes Champagne Métropole doit être impérativement remplie sur le dossier téléchargeable : <https://portail.troyes-cm.fr/owncloud/index.php/s/CCT8QAPetE4NXRK> ou à solliciter à l'adresse suivante : appel-projets-pdv@troyes-cm.fr

3. Pour l'État (BOP 147) : Saisie du dossier sur le portail DAUPHIN de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via le site <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les porteurs doivent avoir créé leur compte et saisir leur demande en ligne sur ce portail. Les membres d'un organisme qui interviennent dans le portail DAUPHIN doivent disposer d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels. Lors de la saisie du dossier, les porteurs de projets peuvent procéder à la signature électronique de l'attestation sur l'honneur. Les demandes de subvention peuvent être dupliquées. Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>. Pour éviter les erreurs, nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.

Le budget prévisionnel (plan de financement) doit être rempli avec la plus grande attention car la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement. Dans la partie PRODUITS, compte 74 - « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », il convient donc de saisir 10-ÉTAT-POLITIQUE-VILLE pour solliciter le service en charge de la politique de la ville de l'État. Pour plus d'informations, contacter Madame Stéphanie Jacquier à la DDETSPP de l'Aube (coordonnées p.8).

4. Validation de la demande sur le portail DAUPHIN de l'ANCT

Le dossier saisi sur le portail DAUPHIN de l'ANCT doit être transmis aux financeurs sollicités. Pour Troyes Champagne Métropole la demande doit être faite sur le dossier Appel à projets 2022 de Troyes Champagne Métropole.

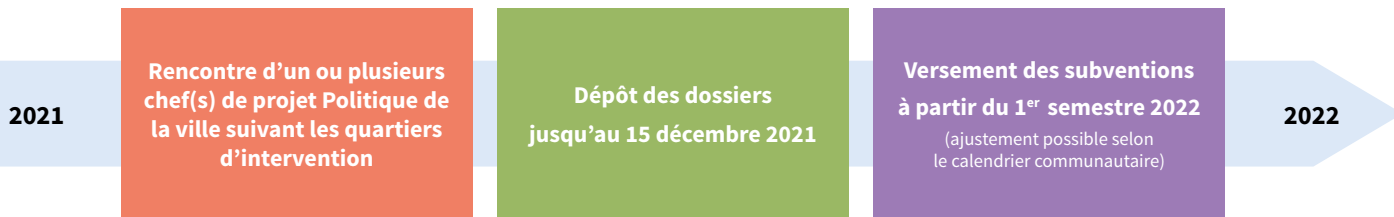
5. Recevabilité de la demande et transmission des dossiers

Pour que votre demande soit recevable, vous devez rattacher les pièces justificatives réglementaires en les scannant à l'appui de votre première demande de subvention sur DAUPHIN : statuts, liste des dirigeants, comptes annuels (bilan et compte de résultats), rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant), justificatif du compte signataire, RIB et budget prévisionnel de la structure. Si vous déposez d'autres demandes en 2022, il est inutile de les joindre à nouveau hormis ce dernier.

Vous devez également transmettre par courrier postal à Troyes Champagne Métropole ou par messagerie à appel-projets-pdv@troyes-cm.fr le dossier de demande de subvention complété et signé, ainsi que les pièces justificatives demandées : bilan intermédiaire de l'action 2021 dans le cas d'une reconduction, RIB, le dernier rapport d'activité et financier validé en Assemblée Générale, la composition du conseil d'administration. Le dossier est accessible sur le site internet de Troyes Champagne Métropole.

Si c'est votre première demande, il faudra nous joindre une copie de vos statuts, le dernier rapport d'activité et financier validé en Assemblée générale. **IMPÉRATIF : votre structure doit avoir au moins un an d'existence.**

Calendrier de la programmation



Présentation et cadre de l'appel à projets

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés qui vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Appui au portage de projets

Des compétences externes sont également mobilisables sur le territoire comme le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement : Contacter Mme Catherine Entrey au 03.25.82.68.63 / dla10@laligue10.org), les outils de formation en direction des associations (MAIA, Plateforme Régionale CRESCA) et d'autres dispositifs référencés auprès de l'équipe projet.

Des modalités financières à respecter

Les porteurs de projet devront déposer une demande de subvention au titre de la Politique de la ville **distincte à l'État et à Troyes Champagne Métropole**.

À noter que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne sont pas concernés par cette disposition ; l'État intervenant seul financièrement sur leurs projets.

Par ailleurs, l'intervention des financeurs se distingue en fonction des quartiers de l'agglomération concernés, selon leur **reconnaissance comme prioritaire au titre de la nouvelle géographie nationale** (vérification des adresses sur <https://sig.ville.gouv.fr/>).

| Reconnaissance des quartiers | Ville - quartier concerné | Demande de subvention au titre de l'appel à projets | |
|--|---|---|------|
| | | Troyes Champagne Métropole | État |
| Quartiers inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Troyes – Point du Jour ▶ Troyes – Les Bords de Seine (Tête du Bouchon de Champagne) ▶ Troyes – Sénardes ▶ Troyes – Jules Guesde ▶ Troyes – Chartreux ▶ Troyes – La Gare ▶ Troyes/La Chapelle Saint-Luc/Les Noës-Près-Troyes – Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat ▶ Pont-Sainte-Marie – Debussy ▶ Saint-André-les-Vergers – Maugout | oui | oui |
| Territoires de veille | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Troyes – Marots ▶ Saint-Julien-les-Villas/Bréviandes – La Lisière | oui | non |
| Territoires à enjeu local | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Troyes – Blanqui ▶ Troyes – Les Vassaulles | oui | non |

Règles à respecter dans le montage du budget prévisionnel de l'action

▶ Le budget doit être équilibré

▶ Ne pas dépasser 80 % de financements publics (État, collectivités territoriales)

▶ Ne pas solliciter conjointement de financements auprès des communes et de Troyes Champagne Métropole, pour le même objet (mise à disposition gratuite de salle comprise et de personnel)

Rappel : Les projets devront se dérouler en année civile ou en année scolaire si l'activité a un lien avec le calendrier scolaire.

Mobilisation des crédits de droit commun

État

- ▶ Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MIDELCA) : Service du cabinet du préfet (pref-fipd@aubes.gouv.fr et pref-midelca@aubes.gouv.fr)
- ▶ BOP 104 : Service Insertion sociale et professionnelle de la DDETSPP (ddetspp-insertion@aubes.gouv.fr)
- ▶ FONJEP et Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative de la DSDEN (ce.sdjes10@ac-reims.fr)
- ▶ Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR) : Bureau sécurité routière et déplacements de la DDT (ddt-securite-routiere@aubes.gouv.fr)
- ▶ Contrat local de santé (ARS) : Mme Laurence ZIADA (laurence.ziada@ars.sante.fr) – (soutien à la parentalité, addictions, nutrition, sport-santé, compétences psychosociales, sexualité, etc.) ou Olivier ROBAT (olivier.robat@ars.sante.fr)
- ▶ Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité : Mme Karine SOUTHON-BASTARD (karine.southon-bastard@aubes.gouv.fr ou 03 25 70 46 68)

Conseil départemental de l'Aube : Helene.Booghs-Notteau@aubes.fr

Conseil régional Grand Est : Adeline.henry@grandest.fr

Caisse d'allocations familiales (CAF) :

anne.ossut-corbin@caftroyes.cnafmail.fr ou parentalite.caftroyes@caf.cnafmail.fr (soutien à la parentalité, CLAS, ASL, etc.)

Référents

Politique de la Ville

| Villes | Troyes Champagne Métropole | État |
|--|---|--|
| <p>Ville de Troyes Christelle PREVOST 03 25 42 34 79 c.prevost@ville-troyes.fr</p> | <p>Isabelle CHATRÉ Cheffe de service Politique de la ville Emploi, développement économique 03 25 45 27 65 isabelle.chatre@troyes-cm.fr</p> | <p>Naima EL FARSAOUI Responsable du service insertion sociale et professionnelle (DDETSPP) 03 25 71 83 65 naima.el-farsaoui@aube.gouv.fr</p> |
| <p>Ville de La Chapelle Saint-Luc Olivia BRULEFERT 03 25 71 63 36 o.brulefert@la-chapelle-st-luc.eu</p> | <p>Mina AMNAY Pilier cadre de vie et vie des quartiers 03 10 72 12 39 mina.amnay@troyes-cm.fr</p> | <p>Katherine FOURCAUDOT Adjointe à la responsable du service ISP (DDETSPP) 03 25 80 03 07 katherine.fourcaudot@aube.gouv.fr</p> |
| <p>Ville de Pont-Sainte-Marie Mathieu VAILLOT 03 25 41 97 91 mathieu.vaillot@pont-sainte-marie.fr</p> | <p>Aurélie MARTELIN Pilier santé, accès aux droits, prévention délinquance 03 25 45 27 04 aurelie.martelin@troyes-cm.fr</p> | <p>Marie-Christine WENCEL Directrice adjointe (DDETSPP) 03 25 43 24 30 marie-christine.wencel@aube.gouv.fr</p> |
| <p>Ville de Saint-André-les-Vergers Marie-Pierre PARES 03 25 49 79 50 mppares@wanadoo.fr</p> | <p>Steve ROUSSEL Éducation, parentalité 03 25 72 37 68 steve.rousseau@troyes-cm.fr</p> | <p>Sébastien MAILLY Délégué du Préfet 03 25 42 35 31 sebastien.mailly@aube.gouv.fr</p> |
| <p>Ville Les Noës-Près-Troyes Karine HUSSON 03 25 74 40 35 karine.husson@lesnoes.com</p> | <p>Claire DONI Administratif et financier 03 10 72 12 31 claire.doni@troyes-cm.fr</p> | <p>Yoann GILQUIN Responsable du Bureau Logement Social et Rénovation Urbaine (DDT) 03 25 46 20 02 yoann.gilquin@aube.gouv.fr</p> |
| <p>Ville de Saint Julien les Villas Mina EL RHARBI 03 25 71 79 30 elrharbi.stjulien@orange.fr</p> | | <p>Valérie GRUYER Responsable du Service Habitat et Construction Durable (DDT) 03 25 46 21 30 valerie.gruyer@aube.gouv.fr</p> |
| <p>Ville de Bréviandes Laëtitia PEYPE 03 25 82 21 63 l.peype@wanadoo.fr</p> | | <p>Stéphanie JACQUIER Administratif et financier (DDETSPP) 03 25 70 48 52 stephanie.jacquier@aube.gouv.fr</p> |

Les orientations du Contrat de ville pour 2022

FICHES | AXE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - PARENTALITÉ 10

01. Favoriser la réussite éducative des jeunes et soutenir les parents dans leur rôle de parent

FICHES | AXE ACCÈS AUX DROITS ET PARCOURS SOCIAL 12

02. Favoriser l'accès aux droits
03. Développer des actions de sensibilisation pour lutter contre les discriminations
04. Sensibiliser aux valeurs de la République et à la laïcité
05. Mettre en œuvre des parcours cohérents pour la maîtrise de la langue française
06. Promouvoir les comportements favorables à une amélioration des conditions de vie

FICHES | AXE CADRE DE VIE ET VIE DES QUARTIERS 18

07. Le réaménagement des terrains en friches
08. Faire évoluer les comportements et les usages en matière de propreté
09. Maintenir et développer des actions de solidarité entre les habitants des quartiers
10. Améliorer le sentiment de sécurité en développant les relations avec les habitants au travers d'actions de proximité au profit de la tranquillité résidentielle et publique

FICHES | AXE EMPLOI - INSERTION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 23

11. Favoriser l'insertion professionnelle durable des habitants des quartiers politique de la ville

Éducation Parentalité



01. Favoriser la réussite éducative des jeunes et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) avenant du contrat de ville entériné le 20 février 2020 entre l'État, Troyes Champagne Métropole, le Département et les villes signataires du contrat de ville s'attache à recentrer l'intervention de chaque contributeur sur les enjeux majeurs du contrat de ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville dont le renforcement du :

- ▶ Soutien à la parentalité
- ▶ Soutien à la prévention du décrochage scolaire
- ▶ Soutien à la réussite scolaire
- ▶ Soutien à la prise en charge des difficultés de l'enfant (comportement, apprentissage)

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant au moins un de ces 4 enjeux et qui répondront aux objectifs 2022.

▶ Objectifs 2022

- ▶ Développer des actions relevant de la prévention précoce pour soutenir l'enfant (6-11 ans) et son parent
- ▶ Favoriser les actions de soutien à la parentalité en faveur des familles d'élèves décrocheurs scolaire, permettant de **relier les parents et l'école**
- ▶ Développer l'éloquence des enfants et des jeunes pour favoriser leur estime de soi, valoriser leurs compétences et permettre l'expression des émotions et des ressentis
- ▶ Développer des actions en faveur de la progression des enfants dans leurs apprentissages scolaires, sociétales et leurs pratiques culturelles et sportives
- ▶ Développer des actions consistant à **venir directement au contact des publics** afin d'informer, de médiatiser et d'accompagner vers les structures de soutien
- ▶ Développer des actions qui visent à renforcer et accompagner l'accès matériel et la maîtrise technique des outils numériques pour les jeunes et de leurs parents afin de soutenir la continuité éducative dans les QPV

Les actions intégreront la promotion des réussites auprès des habitants des quartiers. Elles veilleront à intégrer la démarche du « aller vers » les habitants, favoriseront l'accès et la complémentarité avec les services existants.

Les actions proposées devront s'inscrire dans une démarche de lutte contre les discriminations et de l'égalité entre femmes et hommes.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

Accès aux droits



02. Favoriser l'accès aux droits

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) met l'accent en matière d'accès aux droits sur le :

- ▶ Soutien aux dispositifs et actions favorisant l'accès aux droits et garantissant les mêmes droits aux habitants des 9 quartiers prioritaires de la ville (QPV) qu'à tous les autres citoyens de France, en termes de sécurité, de logement, de services publics et de mobilité

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant cet enjeu et qui répondront aux objectifs 2022.

▶ Objectifs 2022

- ▶ **Accompagner les publics vers les conseillers numériques qui ont pour mission de faciliter l'accès à l'outil informatique et numérique et aux démarches dématérialisées**
- ▶ **Faciliter aux habitants-es des quartiers prioritaires le recours à leurs droits, avec une approche permettant d'aller vers les publics non pris en charge**

Les actions intégreront la promotion des réussites auprès des habitants des quartiers. Elles veilleront à intégrer la démarche du « aller vers » les habitants pour favoriser l'accès aux actions et à intégrer l'action en complémentarité de l'existant pour favoriser les parcours des publics.

Les actions proposées devront s'inscrire dans une démarche de lutte contre les discriminations et les violences et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en fournissant des données genrées.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

03. Développer des actions de sensibilisation pour lutter contre les discriminations

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) privilégie en matière de lutte contre les discriminations :

- ▶ L'engagement plus efficace dans la prévention des discriminations
- ▶ Le soutien aux solidarités locales et en prévenant les discriminations pour « faire République »

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant cet enjeu et qui répondront aux objectifs 2022.

Troyes Champagne Métropole met en œuvre un plan en faveur de l'égalité de traitement qui doit concourir à un enjeu de cohésion sociale.

▶ Objectifs 2022

- ▶ **Prévenir et lutter contre les formes de harcèlement discriminatoire**
- ▶ **Mener des actions de prévention auprès des jeunes sur les formes existantes de discriminations**

Elles veilleront à intégrer la démarche du « aller vers » les habitants pour favoriser l'accès aux actions et à intégrer l'action en complémentarité de l'existant pour favoriser les parcours des publics. Une démarche partenariale est recommandée.

Les actions proposées devront s'inscrire dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en fournissant des données genrées.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

04. Sensibiliser aux valeurs de la République et à la laïcité

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) met l'accent sur :

- ▶ Le soutien aux solidarités locales et en prévenant les discriminations pour « faire République ». Les valeurs de la République et la laïcité constituent le socle de notre société et cet enjeu est affirmé tant au national qu'au local

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant cet enjeu et qui répondront aux objectifs 2022.

▶ Objectifs 2022

- ▶ **Promouvoir des temps d'informations et d'échanges sur les valeurs de la République et la laïcité, à destination des acteurs œuvrant dans les lieux d'accueil du public des quartiers prioritaires**
- ▶ **Développer des espaces de débat ouverts aux habitants-es des quartiers**

Elles veilleront à intégrer la démarche du « aller vers » les habitants pour favoriser l'accès aux actions et à intégrer l'action en complémentarité de l'existant.

Les actions proposées devront s'inscrire dans une démarche de lutte contre les discriminations et les dérives sectaires et de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en fournissant des données genrées.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

05. Mettre en œuvre des parcours cohérents pour la maîtrise de la langue française

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) avenant du contrat de ville entériné le 20 février 2020 entre l'État, Troyes Champagne Métropole, le Département et les villes signataires du contrat de ville s'attache à recentrer l'intervention de chaque contributeur sur les enjeux majeurs du contrat de ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville en :

- ▶ S'engageant en matière de solidarité et d'insertion sociale et professionnelle

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant cet enjeu et qui répondront aux objectifs 2022.

▶ Objectifs 2022

- ▶ **Promouvoir l'insertion sociale et la recherche d'autonomie du public migrant (primo-arrivants) par l'approche de la langue française et de ses institutions par le biais d'Ateliers Socio Linguistiques (ASL)**
- ▶ **Favoriser l'autonomie et l'approche des démarches de recherche d'emploi par le dispositif Français Langue Étrangère (FLE), à destination des adultes non francophones scolarisés dans leur pays d'origine, avec une attention particulière pour les femmes**
- ▶ **Promouvoir l'insertion professionnelle des personnes d'origines étrangères qui sont en recherche d'emploi ou en situation d'emploi (chantier d'insertion, etc.) et qui ne maîtrisent pas la langue française, avec une attention particulière pour les femmes**

Les actions intégreront la promotion des réussites auprès des habitants des quartiers. La mise en place d'interventions spécifiques, à destination des apprenants autour de l'éloquence pourra être valorisée dans la demande de subvention. Elles veilleront à intégrer la démarche du « aller vers » les habitants pour favoriser l'accès aux actions, en complémentarité des actions existantes pour faciliter les parcours des publics.

Les actions proposées devront s'inscrire dans une démarche de lutte contre les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en fournissant des données genrées.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

06. Promouvoir les comportements favorables à une amélioration des conditions de vie

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) avenant du contrat de ville entériné le 20 février 2020 entre l'État, Troyes Champagne Métropole, le Département et les villes signataires du contrat de ville s'attache à recentrer l'intervention de chaque contributeur sur les enjeux majeurs du contrat de ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville dont :

- ▶ La lutte contre le renoncement aux soins
- ▶ La promotion de comportements favorables à une meilleure hygiène de vie
- ▶ La promotion d'actions de prévention en santé auprès des publics les plus fragilisés
- ▶ Le déploiement du programme national nutrition santé

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant au moins un de ces 4 enjeux et qui répondront aux objectifs 2022.

▶ Objectifs 2022

- ▶ **Accompagner les habitants des QPV à accéder aux bilans de santé de la CPAM pour un meilleur accès aux soins**
- ▶ **Développer des actions sur l'hygiène de vie (nutrition, hygiène dans le logement et de la personne, addictions, diabète, etc.), le sport santé et les problématiques de santé mentale**

Seront à privilégier des moments d'échanges avec la population pour aborder cette thématique.

Les actions développées devront favoriser un travail d'éducation à la santé tout au long de la vie des habitants, quel que soit leur âge et intégrer une démarche du « aller vers » les habitants.

Les projets favorisant le développement d'une approche collective pluridisciplinaire impliquant des acteurs sociaux de proximité et des opérateurs d'éducation à la santé est à privilégier. Ils devront également répondre aux priorités du Programme Régional de Santé et du contrat local de santé de Troyes Champagne Métropole.

Les actions proposées devront s'inscrire dans une démarche de lutte contre les discriminations et les dérives sectaires et de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en fournissant des données genrées.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

Cadre de vie et Vie des quartiers



07. Proposer des usages transitoires pour les terrains inoccupés

Contexte et enjeux

En complément des projets ANRU, Troyes Champagne Métropole accompagne les projets visant à améliorer la qualité urbaine dans les quartiers inscrits au Contrat de Ville : aménagement d'espaces publics et d'espaces collectifs ou réalisation de travaux concourant à la gestion urbaine de proximité tel que le réaménagement des terrains en friche. De plus, Troyes Champagne Métropole a mis en œuvre un observatoire des friches urbaines qui sera actualisé régulièrement. Ces terrains représentent des espaces sans vocations particulières pouvant être utilisés par les acteurs locaux. Elles forment de réelles opportunités foncières pour le développement et l'application des projets territoriaux ambitieux portés par les acteurs locaux en lien avec les habitants des QPV. L'utilisation de ces terrains permet de valoriser le potentiel foncier des quartiers en leur donnant un nouvel usage tout en renforçant l'attractivité du territoire et en améliorant la qualité paysagère. Elles ont également une vocation sociale en promouvant la co-construction des nouveaux espaces publics avec les habitants.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale, le choix vise à s'appuyer sur un urbanisme « transitoire » ou « éphémère », c'est-à-dire avec la création d'aménagements provisoires co-construits par les habitants et les acteurs du terrain dans un objectif de satisfaction des besoins locaux. Ces projets doivent répondre à des usages mixtes du territoire et promouvoir la diversité des pratiques et méthodes.

Le porteur de projet devra veiller à la bonne adaptation du ou des terrains concerné(s) avec le propriétaire (ville, bailleur, etc.) pour permettre la mise en œuvre du projet : état du terrain, site non pollué, éventuel projet d'aménagement à moyen ou long terme etc.

► Objectifs 2022

Les actions proposées par les structures viseront à :

- ▶ Mettre en œuvre des projets sur ces parcelles afin de lutter contre l'inoccupation des terrains
- ▶ Créer des actions inter-quartiers afin de promouvoir l'image du quartier
- ▶ Mettre en œuvre une fabrique urbaine partagée
- ▶ Recenser les besoins des habitants et les mettre en œuvre
- ▶ Laisser place à l'imagination pour créer un territoire d'expérimentation

Les actions devront se faire sous la forme d'aménagements fédérateurs à plus ou moins long terme. Toutes les tranches d'âges devront être visées afin de permettre un maximum d'échanges, ainsi qu'une implication des habitants et des conseils citoyens du territoire d'intervention dans la co-construction du projet. Afin de réussir la mission, les actions devront satisfaire aux besoins des habitants, proposer des projets innovants sur le territoire local et de mettre en œuvre des actions inter-quartiers. La mixité dans les projets est également à favoriser.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Quartiers Politique de la Ville (13 quartiers) pour Troyes Champagne Métropole et plus particulièrement les quartiers **Debussy, Jules-Guesde, Chantereigne**.

Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

08. Faire évoluer les comportements et les usages en matière de propreté

Contexte et enjeux

Au sein des quartiers de la Politique de la Ville, sur des espaces bien identifiées (hall, cage d'escaliers, espaces verts, etc.) des phénomènes récurrents d'incivilités sont constatés en matière de propreté : dépôt de sacs poubelles aux pieds des conteneurs semi enterrés, encombrants etc.

Ces dysfonctionnements sont révélés lors des diagnostics en marchant mais constituent trop souvent des éléments qui impactent la qualité du cadre de vie quotidienne des habitants voire en matière de salubrité publique.

L'enjeu est à la fois d'améliorer le service apporté à la population mais aussi de responsabiliser les habitants-es : l'amélioration du cadre de vie passe par un changement de comportements et d'usages.

► Objectifs 2022

Les actions proposées viseront à :

- ▶ Sensibiliser les habitants-es sur la question des incivilités dans le but d'améliorer durablement leur environnement
- ▶ Créer des animations autour de la thématique « propreté »
- ▶ Associer les habitants du territoire et les conseils citoyens
- ▶ Faciliter les échanges et l'information entre les habitants et les professionnels intervenants sur le territoire dans le domaine de la propreté (régies, bailleurs, prestataires...)

Les actions veilleront à tendre vers :

- ▶ sensibiliser via une communication adaptée et efficace
- ▶ construire l'action sur la base d'un partenariat associant les acteurs de la propreté
- ▶ favoriser l'égalité femmes/hommes

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

09. Maintenir et développer des actions de solidarité entre les habitants des quartiers

Contexte et enjeux

Troyes Champagne Métropole a réalisé suite à la crise sanitaire et après la période de confinement, un micro diagnostic de territoire en interrogeant 110 personnes issues de 10 quartiers. Les résultats montrent que 22% des habitants interrogés ont ressenti un sentiment d'isolement et en ont souffert et 37% ont manqué de relations sociales pendant cette période.

Le confinement a permis néanmoins le développement d'actions de solidarité entre habitants (aide pour faire les courses, partage de plats cuisinés pour les plus démunis, fabrication de masques...).

La situation sanitaire ne permet pas à ce stade de promouvoir des actions festives mais pour autant, des projets qui privilégient le « aller vers » peuvent répondre à rompre l'isolement, enjeu majeur issu de cette période « exceptionnelle ».

► Objectifs 2022

Les actions viseront à :

- ▶ **Maintenir les dynamiques solidaires par la mise en place d'actions favorisant les échanges (dont intergénérationnels) au sein d'un quartier, d'un secteur, d'un immeuble, d'un palier...**
- ▶ **La participation active des habitants-es et des conseils citoyens à la vie de leur quartier**
- ▶ **Le développement d'actions inter-quartiers**

Les actions veilleront à tendre vers :

- ▶ **Privilégier le « aller vers » les habitants**
- ▶ **Favoriser l'égalité femmes/hommes**

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

10. Améliorer le sentiment de sécurité en développant les relations avec les habitants-es au travers d'actions de proximité au profit de la tranquillité résidentielle et publique

Contexte et enjeux

Nuisances, dégradations, incivilités, constituent une atteinte à la tranquillité publique et font naître le sentiment d'insécurité au sein de la population. Le maintien de la tranquillité publique, le développement de la citoyenneté, la coopération entre tous les acteurs constituent des enjeux majeurs pour les pouvoirs publics.

Par ailleurs, la question des incivilités (non-respect de la vie en collectivité) est aujourd'hui prégnante particulièrement dans les quartiers prioritaires (rassemblement dans les halls, circulation, gestion des déchets...).

Sur certains territoires, des actions proposées par les associations et les acteurs locaux ont eu des effets positifs sur la vie des quartiers et pourraient ainsi être redéployées sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

Pour rappel les enjeux du protocole d'engagements renforcés :

- ▶ développer le contact avec les habitants
- ▶ renforcer le lien entre la population et la police national
- ▶ déployer des actions de prévention dans les quartiers

L'objectif est de renforcer le dialogue entre les habitants-es et les institutions : villes, bailleurs sociaux, associations.

▶ Objectifs 2022

Les actions proposées par les structures viseront à :

- ▶ **Instaurer des espaces d'échanges et de dialogue entre les familles, les jeunes et les acteurs de la tranquillité publique et résidentielle (villes, bailleurs sociaux, les associations, Polices Municipale et Nationale)**
- ▶ **Développer des animations de prévention**
- ▶ **Mettre en place une stratégie de communication adaptée en direction des habitants-es afin qu'ils soient des coproducteurs de leur tranquillité**

Les actions veilleront à tendre vers :

- ▶ **Les actions favorisant le contact avec les habitants-es**
- ▶ **Les actions permettant aux habitants-es de se rencontrer pour échanger sur leurs besoins quotidiens**
- ▶ **Les actions construites sur la base d'un partenariat cohérent**
- ▶ **Projets favorisant l'égalité femmes/hommes**

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.

Emploi Insertion Développement économique



11. Favoriser l'insertion professionnelle durable des habitants des quartiers politique de la ville

Contexte et enjeux

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) avenant du contrat de ville entériné le 20 février 2020 entre l'État, Troyes Champagne Métropole, le Département et les villes signataires du contrat de ville s'attache à recentrer l'intervention de chaque contributeur sur les enjeux majeurs du contrat de ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville dont le renforcement de :

- ▶ L'insertion des jeunes
- ▶ L'employabilité
- ▶ La valorisation de l'apprentissage
- ▶ La mobilité

Ainsi, pour l'année 2022 ; l'appel à projets politique de la ville porté par l'État et Troyes Champagne Métropole s'attachera plus particulièrement à étudier les projets favorisant au moins un de ces 4 enjeux et qui répondront aux objectifs 2022.

▶ Objectifs 2022

- ▶ Développer notamment les actions de coaching permettant de travailler sur les compétences (*soft skills*)
- ▶ Développer l'éloquence des habitants au profit de la promotion de leur profil dans le cadre d'une recherche d'emploi
- ▶ Promouvoir, valoriser l'apprentissage comme une voie d'excellence pour l'emploi des jeunes
- ▶ Développer des actions favorisant la mobilité des chercheurs d'emploi
- ▶ Développer des actions favorisant l'insertion, la promotion des profils des jeunes diplômés des quartiers
- ▶ Favoriser le rapprochement entre les entreprises et les chercheurs d'emploi

Les actions intégreront la promotion des réussites auprès des habitants des quartiers. Elles veilleront à intégrer la démarche du « aller vers » les habitants pour favoriser l'accès aux actions et à intégrer l'action en complémentarité de l'existant pour favoriser les parcours des publics.

Les actions proposées devront s'inscrire dans la démarche de lutte contre les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Attention : le financement des chantiers d'insertion ne sera pas pris en compte dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville (autres financements à solliciter FDI notamment). Seules les actions spécifiques et complémentaires intégrées au fonctionnement de droit commun du chantier pourront être étudiées dans ce cadre ; elles devront répondre à des besoins spécifiques clairement identifiés chez les habitants des QPV ; enfin elles devront apporter une réelle plus-value par rapport à l'activité habituelle du chantier.

Quartiers concernés par la sollicitation de la subvention

Les 13 quartiers politique de la ville inscrits au contrat de ville pour Troyes Champagne Métropole.
Les 9 quartiers prioritaires de la ville pour l'État.



TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

www.troyes-champagne-metropole.fr
1 place Robert-Galley – BP 9 – 10001 Troyes cedex – Tél. 03 25 45 27 27